


ORDONNANCE DE SORTIE : LES DIX COMMANDEMENTS

01 SE RESERVER DU TEMPS
 Idéalement rédiger cette ordonnance la veille pour permettre éventuellement une analyse pharmaceutique, avec conseils de prise des médicaments, lors de la conciliation de sortie avec le pharmacien du service.


02 RÉFLÉCHIR
 Les traitements prescrits par l'AP-HP risquent d'être renouvelés en ville pour une durée indéfinie.

03 FAVORISER LA PRESCRIPTION DES MEDICAMENTS GENERIQUES : 
 – REDIGER VOS ORDONNANCES EN DCI AVEC OU SANS NOM DE SPECIALITÉ (avec nom des spécialités pour les médicaments biologiques¹), en informant le patient que des génériques pourront être délivrés à l'officine sauf rares exceptions. S'aider de la fiche conciliation médicamenteuse, si elle existe (elle indique les médicaments que recevait le patient lors de son admission).
 – FAVORISER LA PRESCRIPTION INFORMATISÉE (qui a l'avantage d'être toujours lisible et évite les erreurs médicamenteuses)

04 RESPECTER LES CONDITIONS DE L'AMM :
 – Dans le cas contraire, indiquer la mention « prescription hors autorisation de mise sur le marché ». *Attention, dans ce cas, l'assurance maladie peut ne pas prendre en charge le traitement.*
 – Penser à garder la justification dans le dossier médical du patient et à informer le patient.


05 REPREDRE LES MEDICAMENTS UN À UN :
 – Peut-on les arrêter ? La pathologie est-elle traitée ? A-t-elle disparu ?
 – Sont-ils adaptés à la ville ? (autres conditions de vie, d'alimentation, de sommeil, d'activité)
 – Se méfier des doublons, penser aux interactions médicamenteuses, aux risques d'accumulation, aux effets indésirables
 – Bien diriger le patient : vérifier que le médicament prescrit est disponible en ville (attention aux médicaments réservés à l'usage hospitalier, sous ATU²...). Lui indiquer, les médicaments qui sont rétrocédables par une PUI.³
 – Adapter les traitements, les dosages et les formes galéniques au terrain du patient : âge, fonction rénale et hépatique, grossesse, allaitement.

06 RESPECTER LES RÈGLES DE RÉDACTION :
 – Utiliser la bonne ordonnance (ordonnance bizona, ordonnance sécurisée...) où doit figurer le code FINESS de l'établissement et en y mentionnant le numéro RPPS (et son code barre) du prescripteur
 – Écrire lisiblement (si ordonnance manuscrite)
 – Préciser :
 • Nom, prénom, âge du patient
 • Poids pour les enfants
 • Clairance de la créatinine en particulier pour le sujet âgé (Cockcroft)
 • Forme et voie d'administration
 • Dose par prise et fréquence des prises
 • Durée du traitement
 – Dater et signer l'ordonnance avec le nom du prescripteur lisible.
 – Pour les ordonnances bizones, respecter la répartition des médicaments correspondants de l'ALD ou non.

07 RENSEIGNER LE TRAITEMENT DE SORTIE DANS LE DOCUMENT DE SORTIE D'HOSPITALISATION 
 Favoriser l'utilisation du document HAS⁴ qui permet d'informer le médecin traitant de toute modification de médicaments. Y préciser les modifications apportées par rapport aux traitements médicamenteux avant l'hospitalisation (suppression et/ou modification et le motif).
 S'assurer de la présence d'une copie de l'ordonnance dans le dossier patient.

08 EXPLIQUER LE TRAITEMENT AU MALADE (et vérifier qu'il l'ait compris)

09 L'ORDONNANCE MÉDICAMENTEUSE N'EST PAS TOUT :
 Prévoir et renseigner dans le document de sortie les éventuelles prescriptions pour : RDV médicaux, examens complémentaires à faire, soins infirmiers, soins de rééducation, bon de transport, radiologie, arrêt de travail, ...

10 RENDRE AU PATIENT LES MEDICAMENTS QU'IL A APPORTÉ AVEC LUI LORS DE SON HOSPITALISATION 
 En cas d'arrêt définitif d'un ou de plusieurs médicaments, lui proposer que la PUI de l'hôpital se charge de la destruction de ces médicaments. Tracer ce rendu (et cette destruction éventuelle) dans le dossier du patient.

¹ Médicaments dérivés du sang, vaccins, biosimilaires, médicament de thérapie innovante

² Autorisation Temporaire d'Utilisation

³ Pharmacie à Usage Intérieur

⁴ www.has-santé.fr/outils, guides et méthodes/parcours de santé/organiser les parcours

